



### Sommaire

#### II *Communications*

##### COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

###### **Commission européenne**

2020/C 96/01	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire M.9715 — PCG/PCC/JV) <sup>(1)</sup> .....	1
2020/C 96/02	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire M.9684 — Parks Bottom/Omers/Accor/Fairmont Hotels) <sup>(1)</sup> .....	2
2020/C 96/03	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire M.9659 — Telia Company/CapMan AIFM/JV) <sup>(1)</sup> ...	3
2020/C 96/04	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire M.9721 — APG/IRCP/Merkur) <sup>(1)</sup> .....	4
2020/C 96/05	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire M.9754 — KII/Infor) <sup>(1)</sup> .....	5

#### IV *Informations*

##### INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

###### **Commission européenne**

2020/C 96/06	Taux de change de l'euro — 23 mars 2020 .....	6
--------------	---	---



## II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Non-opposition à une concentration notifiée****(Affaire M.9715 — PCG/PCC/JV)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2020/C 96/01)

Le 10 mars 2020, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n°139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit de l'Union européenne, sous le numéro de document 32020M9715.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

**Non-opposition à une concentration notifiée**  
**(Affaire M.9684 — Parks Bottom/Omers/Accor/Fairmont Hotels)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 96/02)

Le 11 mars 2020, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n°139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit de l'Union européenne, sous le numéro de document 32020M9684.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

**Non-opposition à une concentration notifiée**  
**(Affaire M.9659 — Telia Company/CapMan AIFM/JV)**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2020/C 96/03)

Le 13 mars 2020, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n°139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit de l'Union européenne, sous le numéro de document 32020M9659.

—————

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

**Non-opposition à une concentration notifiée****(Affaire M.9721 — APG/IRCP/Merkur)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2020/C 96/04)

Le 12 mars 2020, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n°139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit de l'Union européenne, sous le numéro de document 32020M9721.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

**Non-opposition à une concentration notifiée****(Affaire M.9754 — KII/Infor)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2020/C 96/05)

Le 16 mars 2020, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n°139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit de l'Union européenne, sous le numéro de document 32020M9754.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

## IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro <sup>(1)</sup>

23 mars 2020

(2020/C 96/06)

1 euro =

Monnaie		Taux de change	Monnaie		Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,0783	CAD	dollar canadien	1,5510
JPY	yen japonais	119,11	HKD	dollar de Hong Kong	8,3631
DKK	couronne danoise	7,4706	NZD	dollar néo-zélandais	1,8939
GBP	livre sterling	0,92970	SGD	dollar de Singapour	1,5745
SEK	couronne suédoise	11,0715	KRW	won sud-coréen	1 355,10
CHF	franc suisse	1,0590	ZAR	rand sud-africain	19,0140
ISK	couronne islandaise	151,50	CNY	yuan ren-min-bi chinois	7,6385
NOK	couronne norvégienne	12,2568	HRK	kuna croate	7,6060
BGN	lev bulgare	1,9558	IDR	rupiah indonésienne	17 872,82
CZK	couronne tchèque	27,635	MYR	ringgit malais	4,7930
HUF	forint hongrois	352,33	PHP	peso philippin	55,425
PLN	zloty polonais	4,6056	RUB	rouble russe	86,0800
RON	leu roumain	4,8481	THB	baht thaïlandais	35,438
TRY	livre turque	7,1016	BRL	real brésilien	5,4652
AUD	dollar australien	1,8586	MXN	peso mexicain	26,6130
			INR	roupie indienne	82,1255

<sup>(1)</sup> Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.



ISSN 1977-0936 (édition électronique)  
ISSN 1725-2431 (édition papier)



**Office des publications de l'Union européenne**  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

**FR**